

Regards
sur les
milieux
naturels
& urbains
de l'agglomération
lyonnaise



GRANDLYON

L'appropriation des bassins de régulation de l'eau pluviale par la faune et la flore au Parc technologique de Saint-Priest

216^{/217}

Le Parc technologique de Saint-Priest est une zone d'activité de 140 hectares, construite de 1995 à 2009 dans une logique de développement durable issue d'une volonté politique du Grand Lyon et de la ville de Saint-Priest. Situé en zone périurbaine, c'est aussi un espace écologiquement intéressant au sein de l'Est lyonnais, grâce à l'effort de préservation de la trame paysagère, et aux plans d'eau aménagés dans le cadre de la régulation des eaux pluviales. Assez isolés dans le territoire, ces plans d'eau occupent une place stratégique pour les espèces animales et végétales vivant près des zones humides.

À l'origine, l'aménagement du Parc technologique est basé sur trois axes fondamentaux. D'une part, le développement économique, avec l'implantation de 135 entreprises à forte valeur ajoutée dans les domaines de l'environnement, des biotechnologies, des services et de l'ingénierie industrielle. D'autre part, le bien-être social, avec l'installation d'un pôle multi-services destiné aux 6000 employés du site, l'aménagement de sentiers, de lignes de transport en commun, de pistes cyclables et la pose de mobilier urbain (bancs, etc.). Enfin, le respect de valeurs paysagères et écologiques, avec la construction de bâtiments HQE (Haute qualité environnementale), le développement de la trame verte et bleue et la conservation de 60 % des espaces du site en zone paysagère ouverte au public. Ces espaces, constitués de 30 hectares de jeune forêt, de 4 hectares de lacs et de 20 hectares de prairie, sont gérés depuis 2002 par le Grand Lyon (par l'unité Espaces extérieurs et fluviaux de la Direction de la logistique et des bâtiments). Ils sont entretenus sans utilisation de pesticides et selon les principes de la gestion différenciée. Cette méthode de gestion a pour objet d'adapter la fréquence d'entretien de la végétation selon l'usage qu'on lui attribue, c'est-à-dire « entretenir autant que nécessaire mais aussi peu que possible » afin de limiter l'intervention humaine sur la végétation et le substrat. De ce fait, les espaces paysagers du site sont devenus particulièrement accueillants pour les espèces animales et végétales indigènes, notamment les insectes, très sensibles à l'usage des pesticides. De nombreuses espèces d'Hyménoptères*, de Coléoptères*, de Lépidoptères* et autres insectes sont observables en quantité à la période estivale. La présence des plans d'eau contribue certainement à amplifier cette diversité d'espèces.

Les trois plans d'eau ont une vocation de rétention de l'eau pluviale, pour pallier à l'imperméabilisation du sol générée par la construction des bâtiments, des routes et des parkings. Afin d'éviter les inondations et les effets de ruissellement, le Grand Lyon a mis en place un système de gestion de l'eau pluviale. Il est composé d'un réseau de fossés drainants, d'ouvrages de filtration par desablage/déshuilage, de trois bassins de rétention filtrant l'eau par décantation et par phytoépuration grâce à différentes plantes épuratrices (roseau, scirpe, menthe aquatique, etc.), d'un bassin technique de décantation et de zones d'infiltration où l'eau s'écoule jusqu'à la nappe phréatique. ...



■ Les bassins de régulation de l'eau du Parc technologique de Saint-Priest : un aménagement hydraulique colonisé spontanément par la faune.
© Jacques Léone - Grand Lyon



■ Accouplement de Naiades aux yeux rouges (*Erythromma najas*) au Parc technologique. © Lola Diebolt

Les trois bassins (aussi appelés « lacs »), d'une superficie totale de 4 hectares, ont été végétalisés dans le cadre de la valorisation paysagère du Parc, avec la création de roselières* à *Typha latifolia* et à *Phragmites australis*, et l'introduction de plantes aquatiques variées (*Nuphar lutea*, *Iris pseudacorus*, *Schoenoplectus lacustris*, *Lythrum salicaria*...). Avec une superficie de près d'un hectare, la roselière* du Parc Technologique est une des plus grandes du département du Rhône, et revêt de ce fait un fort intérêt patrimonial*, notamment pour les espèces paludicoles* de la région qui connaissent un déclin généralisé dû à la raréfaction de leur habitat. La végétalisation des bassins techniques et la gestion réfléchie de la végétation ont permis à ces plans d'eau d'acquérir une certaine naturalité, plébiscitée par le nombre d'espèces qui se sont installées sur leurs abords : pas moins de trente-quatre espèces de libellules ont été inventoriées en 2009-2010, dont certaines peu courantes localement comme la Naïade aux yeux rouges (*Erythromma najas*), considérée comme disparue du département alors qu'une population dynamique semble se maintenir d'année en année (voir l'encart suivant de D. Grand). D'autres mentions récurrentes, telles que celle de l'Aeschne isocèle (*Aeshna isocetes*), témoignent de la qualité écologique des plans d'eau.

Cette richesse spécifique est favorisée par la diversité des micro-habitats, entre nénuphars, hélophytes*, arbustes à bois tendre et zones d'humidité temporaire, et par l'entretien volontaire de trouées dans la végétation favorisant l'expression d'un plus grand nombre d'espèces. Les oiseaux ne sont pas en reste, puisque le Blongios nain (*Ixobrychus minutus*), petit héron migrateur fortement menacé dans la région, a trouvé dans la roselière* un refuge pour nicher en période estivale, ce qui est exceptionnel vu la rareté locale de cette espèce. En outre, d'autres espèces paludicoles* peuvent être observées dans ce milieu, et ce dans différents contextes écologiques : la Rousserolle effarvatte (*Acrocephalus scirpaceus*) s'est sédentarisée, la Rémiz penduline (*Remiz pendulinus*) a hiverné en 2010 et le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*), petit héron très menacé également, a été surpris en halte migratoire. Le peuplement de poissons, estimé à huit espèces différentes, est largement dominé par la Carpe commune (*Cyprinus carpio*) et le Carassin doré (*Carassius auratus*, souvent appelé « poisson rouge »). Ces espèces ont été introduites par des habitants, qui les nourrissent de pain et les pêchent, bien que cette activité soit interdite sur les bassins.

Concernant les espèces végétales, on trouve en grande partie des espèces plantées lors de la végétalisation de l'aménagement, dont certaines ayant un intérêt patrimonial* et paysager à ne pas négliger, telles la Renoncule grande douve (*Ranunculus lingua*), l'Ache rampante (*Helosciadium repens*) et la Pontederie à feuilles en cœur (*Pontederia cordata*). Sur le plan d'eau de Feuilly, une apparition spontanée d'Utriculaire (*Utricularia* sp.), genre de plante aquatique carnivore assez peu courant, est intéressante et laisse penser que la colonisation végétale de nouvelles espèces patrimoniales* sera possible à court terme, moyennant une prise en compte des espèces existantes lors de l'entretien des plans d'eau. La surveillance des populations de poissons est aussi à considérer puisque la présence des carpes est défavorable à l'expression des hydrophytes*. Les invasives sont aussi représentées et font l'objet d'une surveillance particulière, notamment la Jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*) et le Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*), qui ont tendance à apparaître et pourraient proliférer en l'absence d'intervention, au détriment des autres espèces. Le bilan écologique mandaté régulièrement par la Direction de l'eau du Grand Lyon permet de suivre la composition végétale pour les gestionnaires.

Les plans d'eau du Parc technologique de Saint-Priest abritent ainsi un remarquable cortège d'espèces, compte tenu de leur conception initiale à vocation technique et non d'habitat pour la faune et la flore. Leur situation géographique, la qualité de l'aménagement et de l'entretien leur ont permis d'acquérir une certaine forme de naturalité, et une qualité écologique suffisante pour l'installation de nombreuses espèces, dont certaines à forte valeur patrimoniale* telles que le Blongios nain. L'enjeu actuel est de continuer à préserver les espaces de nature, approfondir et poursuivre la connaissance des espèces habitant ce site singulier, en n'oubliant pas le rôle premier de ces aménagements dans la prévention du risque inondation et le caractère ouvert au public de l'ensemble des espaces paysagers. Un site qui ne peut donc pas être mis sous cloche, et qui souligne justement la possibilité de concilier intérêts économiques, sociaux et écologiques dans l'aménagement de l'espace périurbain. ♦

CORRESPONDANCE

♦ LOLA DIEBOLT

1 place Stalingrad, 38500 Voiron
lola.diebolt@gmail.com



© Jacques Léone - Grand Lyon



Deux vues des roselières des bassins du Parc technologique. © Lola Diebolt

Nature en ville, biodiversité... Voici des termes dont l'emploi s'est récemment généralisé au sein des sphères publiques, notamment en matière de planification et d'aménagement urbain. Le Grand Lyon, deuxième agglomération française, n'y échappe pas.

Passer des concepts à la mise en pratique nécessite cependant de comprendre la diversité des champs scientifiques et la complexité des relations entre organismes vivants. Dans ce contexte, où les connaissances sont certes nombreuses mais dispersées, le Grand Lyon et la Société Linnéenne de Lyon, société savante fondée en 1822 et dédiée à l'étude du monde vivant et de la géologie, ont souhaité proposer aux naturalistes, tant professionnels qu'amateurs un cadre original d'échange et de synthèse de leurs connaissances : un ouvrage collectif donnant un état des lieux des connaissances locales, tout en transcendant les disciplines.

Ce projet a réuni quarante-deux auteurs, dont les contributions ont été organisées au regard des huit principales familles de milieux naturels ou urbains de l'agglomération lyonnaise, en vue d'offrir une lecture par grandes composantes paysagères, intégrant en outre une dimension historique, indispensable clé de compréhension de l'organisation actuelle de notre territoire.